

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2026 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :

Madame : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et Bermans Minville

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution n° : 2026-203**

Après discussion, il est proposé par Thierry Ratté et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 10 août et du 8 septembre 2026
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Acceptation des déboursés d'août 2026 au montant de 234 681,33 \$
 - 6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant de 213 437,64 \$
 - 6.3 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.4 Renouvellement de la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. à l'Espace Esdras-Minville

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

- 8.1 Ouverture de soumissions pour vente de la déneigeuse Inter 2002
- 8.2 Soumission pour travaux de pavage dans diverses rues
- 8.3 Commande d'abrasif
- 8.4 Soumission équipement pour le loader

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Soumission pour pièces d'aqueduc et d'égout

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement numéro 2026-07 sur le droit de préemption

- 10.2 Avis de motion de la présentation du projet de règlement numéro 2006-08-38 modifiant le règlement de zonage 2006-08 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 2006-05 afin d'encadrer l'usage de garde d'animaux domestiques

11. LOISIRS ET CULTURE

12. RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 AOÛT ET DU 8 SEPTEMBRE 2026

Résolution n° : 2026-204

Après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

D'approuver les procès-verbaux du 10 août et du 8 septembre 2026 tels que formulés par la greffière-trésorière.

4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire fait le rapport de ses activités du mois dernier.

5- CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2026 AU MONTANT DE 234 681,33 \$

Résolution n° : 2026-205

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2026 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE les déboursés d'août 2026 au montant de 234 681,33 \$ soient acceptés.

6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 213 437,64 \$

Résolution n° : 2026-206

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 10 septembre 2026 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 213 437,64 \$ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

6.3 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Résolution n° : 2026-207

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'expertise de l'ADMQ pour accompagner les directeurs municipaux et qu'il reconnaît l'importance d'avoir un DG à jour sur les sujets d'actualités ou les dernières modifications législatives ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important que la directrice générale assiste au colloque de l'ADMQ et bénéficie de la formation qui y sera dispensée ;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est sans frais et que le dîner est aux frais de la participante ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale, soit inscrite au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 18 septembre à l'hôtel de ville de Bonaventure ;

QUE les frais de transport et de repas soient assumés par la municipalité conformément à la politique en vigueur.

6.4 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION AVEC 9171-7108 QUÉBEC INC. À L'ESPACE ESDRAS-MINVILLE

Résolution n° : 2026-208

CONSIDÉRANT QUE la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. (Pub Victory Farm) vient à échéance le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent renouveler la convention de location et qu'elles se sont entendues sur les termes du renouvellement ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la convention de location avec 9171-7108 Québec Inc. soit renouvelée telle que présentée;

QUE monsieur le maire, Noël Richard, et madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 OUVERTURE DE SOUMISSION POUR VENTE DE LA DÉNEIGEUSE INTER 2002

Résolution n° : 2026-209

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par vente à l’enchère de la déneigeuse Inter 2002 ;

CONSIDÉRANT QU’aucune soumission n’a été reçue ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l’unanimité des élus présents

QU’UN avis de vente soit inscrit sur les différentes plates-formes, avec un prix minimum de 25 000 \$ et que toute offre soumise soit apportée à l’attention du conseil municipal pour entériner une décision.

8.2 SOUSSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE DANS DIVERSES RUES
Résolution n° : 2026-210

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’excavation ont été effectués dans diverses rues et que le conseil municipal souhaite que les tranchées soient réparées rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également que le dernier tronçon de la rue Bellevue soit pavé ;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions suivantes :

Eurovia :	590 m ²	60 810,28 \$ taxes incluses
Asphaltage Lepage:	260.13 m ²	51 829,86 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU’après la demande de soumission, des travaux ont été effectués sur la rue de la Citadelle et que cela nécessite des travaux de pavage additionnels ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l’unanimité des élus présents :

QUE la soumission de Eurovia pour l’asphaltage de 590 m2 au coût de 60 810,28 \$ taxes incluses soit acceptée ;

QU’une demande soit adressée à Eurovia pour ajouter le pavage de la rue de la Citadelle lors de leur passage.

8.3 COMMANDE D’ABRASIF
Résolution n° : 2026-211

CONSIDÉRANT QUE les carrières/sablières de Grande-Vallée sont dans l’impossibilité de fournir un matériel pouvant répondre aux spécifications requises pour être utilisé adéquatement comme abrasif;

CONSIDÉRANT QUE Ressources minérales Pélican a fourni un échantillon du matériel disponible au site de leur carrière;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel correspond aux spécifications d’un abrasif;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est de 24 \$ la tonne non livrée et de 41 \$ la tonne livrée au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel pourrait être livré à compter du 17 septembre prochain;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Thierry Ratté et résolu à l'unanimité des élus présents :

QU'une commande de 700 (sept cents) tonnes d'abrasif, livrés au garage municipal, soit confirmée à Ressources minérales Pélican.

8.4 SOUMISSION ÉQUIPEMENT POUR LE LOADER
Résolution n° : 2026-212

CONSIDÉRANT QUE la grappe du loader a besoin d'être remplacée et que des couteaux et sabots sont nécessaires pour l'aile de côté ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 36184 des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée (EDF) pour les pièces pour la section basculante 23 ¾, ainsi que pour l'aile de côté au coût de 5 554,87 \$ taxes incluses;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la soumission numéro 36184 des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée (EDF) pour les pièces pour la section basculante 23 ¾, ainsi que pour l'aile de côté au coût de 5 554,87 \$ taxes incluses soit acceptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SOUMISSION POUR PIÈCES D'ACQUEDUC ET D'ÉGOUT
Résolution n° : 2026-213

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'inventaire de certaines pièces d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT la soumission #1191959 de Réal Huot au coût de 3 434,02\$ taxes incluses ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission de #1191959 de Réal Huot au coût de 3 434,02 \$ taxes incluses soit approuvée.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION
Résolution n° : 2026-214

Je, soussigné, Sylvain Bouchard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2026-07 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

Un projet de règlement numéro 2026-07 est déposé et présenté.

10.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-08-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 2006-05 AFIN D'ENCADRER L'USAGE DE GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Résolution n° : 2026-215

Je, soussigné, Bermans Minville, conseiller, donne avis de motion à l'effet que sera présenté en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 2006-08-38 visant à encadrer l'usage de garde d'animaux domestiques.

11. LOISIRS ET CULTURE

12- RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est soumise.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leurs questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° : 2026-216

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 17.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.